

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 492

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 60

À l'alinéa 4, substituer à l'avant-dernière occurrence du mot :

« le »

le mot :

« du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.